

MOUVEMENTS DE FEMMES AU MAROC

AÏCHA BELARBI

Ouvrir le dossier sur les mouvements de femmes, sur les associations féminines au Maroc, c'est dévoiler les conditions de vie des femmes, l'intérêt général qui est porté à leur évolution et à leur promotion.

Le travail social suppose une action de grande envergure dont l'exercice n'est pas du ressort de l'Etat seul, d'autres appareils autonomes comme les associations, les groupes informels y sont impliqués. Ces mouvements se distinguent par le travail volontaire qu'elles mènent. Elles fournissent des services sociaux au profit des couches féminines défavorisées matériellement et culturellement, contribuent à la conscientisation des femmes, de leurs droits et de leurs devoirs et participent à leur formation professionnelle et à leur intégration dans les métiers à petits revenus.

Le ministère de la Jeunesse et des Sports (1), le ministère de l'Artisanat et des Affaires Sociales (2) sont les principaux organismes qui s'occupent de la « promotion de la femme ». Ils encouragent par ailleurs le travail des associations par l'octroi de bourses et de subventions, établissent des rencontres de formation pour leurs cadres et organisent des séminaires nationaux ou régionaux à l'occasion du 8 mars. Reste, qu'ils demeurent les seuls habilités à diriger les plans d'action nationaux : Année Internationale de la Femme, Décennie de la Femme.

Or, vu l'ampleur, la complexité du problème et l'absence d'une vision uniforme sur la question, ces ministères se trouvent incapables de répondre efficacement aux demandes des femmes, d'élaborer un programme d'action à court ou à long terme et d'orienter les activités des associations. Celles-ci essayant de pallier à ces insuffisances se trouvent elles-mêmes confrontées à des problèmes matériels humains et idéologiques qui entravent leur action sur une vaste échelle.

(1) Le ministère de la Jeunesse et des Sports a une division de la femme. Elle regroupe 34 % du personnel du ministère.

(2) Un Bureau de la femme existe au ministère des Affaires Sociales et de l'Artisanat.

I. - LES ASSOCIATIONS DE FEMMES, UNE ACTION SOCIALE RÉCENTE

D'après la liste des associations établie par le ministère de la Jeunesse et des Sports (3), le fascicule sur « les associations et le travail social » publié par le ministère des Affaires Sociales (4), nos entretiens avec les responsables de ces ministères et des associations, nous avons recensé 29 associations qui mènent une action volontaire en faveur des femmes. Ce chiffre paraît dérisoire par rapport à celui des associations de jeunes (5). Le mouvement associatif féminin est à ses débuts, il ne s'est développé qu'après les années 1980. 55,2% des associations furent créées au cours de cette dernière décennie, alors que 27,6% ont été constituées entre 1971 et 1979 et 17,2% avant 1970. La croissance de ces associations dénote d'une part une ouverture sur le plan politique et une certaine liberté accordée aux pratiques associatives, elle exprime d'autre part une prise de conscience plus grande de l'État des problèmes et des fléaux sociaux qui atteignent la famille et son incapacité à venir au secours et aider les populations démunies dont l'effectif ne cesse d'augmenter.

Répartition des associations selon la date de création

| Date de création | Avt 1970 | 71-74 | 75-79 | 80-84 | 85-89 | Total |
|------------------|----------|-------|-------|--------|-------|-------|
| Nbr Assoc. | 5 | 2 | 6 | 10 (6) | 6 | 29 |

La localisation des associations, c'est-à-dire le centre ou la ville où se trouvent leurs sièges, atteste l'ampleur de leur action et le type de population qu'elles encadrent. 19 associations sur 29 sont concentrées dans les villes jumelles de Rabat-Salé, 5 seulement à Casablanca, 2 à Marrakech et une à Meknès, une à Oujda et une à Laâyoune. Cette situation invite à deux remarques.

1) L'activité des associations a un caractère plutôt urbain, la population rurale ne bénéficie aucunement de leur action. Cependant le ministère de la jeunesse et des Sports, par le biais des foyers féminins ruraux mènent une action de grande envergure dans les campagnes. Il compte à lui seul 354 foyers féminins dont 182 implantés en milieu rural.

2) La capitale politique a le monopole de ces associations. Elle constitue un champ propice pour leurs activités à cause de la proximité de l'administration, notamment des ministères qui subventionnent et de l'adhésion plus grande d'une population sensibilisée aux changements sociaux.

(3) Liste des associations établie par le service de la promotion féminine, 1988.

(4) Les associations volontaires et le travail social; ministère des Affaires Sociales et de l'Artisanat, 1988.

(5) Plus de 150 associations de jeunes ont été recensées par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

(6) On nous a donné pour 3 associations une date approximative.

La multiplicité des associations qui s'occupent de la femme explique les actions variées qu'elles entreprennent dans ce domaine tout en poursuivant un objectif général, la promotion de la femme, c'est-à-dire la faire sortir de la situation actuelle pour une situation meilleure en l'aidant à pénétrer et à adhérer à une culture dite moderne qui demeure le prototype de la réussite matérielle et sociale.

II. - TYPOLOGIE DES ASSOCIATIONS

On distingue trois types d'associations qui interviennent en faveur des femmes.

- A - Les associations humanitaires
- B - Les associations essentiellement féminines
- C - Les associations pour la protection de la famille.

A. - LES ASSOCIATIONS HUMANITAIRES

— *Le Croissant rouge*, une des plus anciennes associations au Maroc (1957), accorde une place importante à la femme par la formation professionnelle (couture, broderie, formation de nurses... etc.) et les cours d'alphabétisation dispensés aux jeunes filles non scolarisées.

— *L'association de soutien pour l'UNICEF*, de création récente (1988) poursuit les mêmes objectifs que l'UNICEF et participe à des activités éducatives et sociales en faveur de la femme et de l'enfant.

B. - LES ASSOCIATIONS FÉMININES

Ces associations de volontaires contribuent à aider la femme marocaine à mieux connaître ses droits et ses devoirs, à lui ouvrir des perspectives en vue de participer efficacement au développement du pays en tant que femme au foyer, en tant que mère et en tant que femme active dans le champ économique (7).

Cet objectif prend en considération les deux domaines dans lesquels évolue la femme : le monde familial et le monde du travail. Il justifie l'action de ces associations. Les unes s'intéressent aux problèmes de la femme au foyer et centrent leurs activités sur les travaux domestiques, l'éducation des enfants et les travaux manuels qui s'effectuent à domicile et permettent à la femme d'adhérer à des coopératives (8). Les autres tendent plutôt à aider la femme à prendre conscience de ses droits dans la profession et défendent ses revendications à la promotion et au respect de ses droits.

(7) Les associations volontaires... *op. cit.* p. 9.

(8) Ce sont les ministères précités qui ont une action de cette envergure dans les foyers féminins.

On dégage quatre tendances au sein de ces associations féminines :

- 1 - Les associations à caractère social
- 2 - Les associations professionnelles
- 3 - Les associations à tendance coopérative
- 4 - Les associations à filiation politique.

1. - Les associations à caractère social

Toutes les associations font du travail social, ce que nous voulons dégager, c'est l'orientation des actions qu'entreprennent chacune d'elles, et ce conformément à leurs objectifs spécifiques. 8 associations sur 29 ont une activité purement sociale, elle consiste dans :

- l'alphabétisation des femmes et des jeunes filles
- l'apprentissage de travaux manuels
- l'apprentissage des activités ménagères et la gestion du foyer
- des conseils donnés aux mères sur la nutrition, la santé et l'éducation des enfants.

A travers ces activités, elles incitent la femme marocaine à développer ses capacités professionnelles culturelles et humaines afin de répondre aux exigences de la société actuelle. L'Union des Femmes Marocaines, l'association officielle des femmes se charge de faire connaître les efforts de l'Etat dans la formation et la promotion de la femme.

Les travaux domestiques sont le principal champ d'action de ces associations, travail presque identique à celui des ministères précités (9), visant à l'intégration de la femme dans le foyer, dans la famille, et par delà dans la société. Cette accentuation sur les travaux domestiques et manuels ne fait aucunement sortir la femme de son statut de mineur, d'individu sans pouvoir et ne lui donne pas les moyens d'évoluer, et d'émerger. Ces activités rejettent par contre les femmes, et d'une autre façon, dans des métiers exercés par les mères et les aïeules et qui ouvrent moins de perspectives à la femme d'aujourd'hui.

2. - Les associations professionnelles

Elles sont au nombre de trois, créées entre 1976 et 1982. Elles dépendent de certaines professions et œuvrent pour améliorer le statut et la situation de la femme dans la profession.

La Fédération des Femmes de Carrières Libérales et Commerciales vise à soutenir les femmes appartenant à cette profession, à les unir et à les inciter à prendre leur responsabilité dans l'évolution de la profession et dans

(9) Les associations des femmes n'apportent rien de nouveau affirme une responsable d'un ministère. Elles font le même travail que nous. Dès leur création, elle nous contactent pour leur fournir le local, le matériel et former leur personnel. Il faut qu'elles orientent leur action vers d'autres domaines, comme les femmes battues, les divorcées... etc.

le développement économique et social du pays. Elle encourage par ailleurs les femmes et les jeunes filles à obtenir une formation professionnelle et une éducation appropriée pour exercer un emploi et pour se mobiliser afin de défendre leurs intérêts.

La Ligue Nationale des Femmes Fonctionnaires dans le Secteur Public et le Secteur Privé a pour but de faire connaître le rôle de la femme dans l'administration, de renforcer sa participation, de la former et de la préparer pour prendre des postes de responsabilité.

L'Association des Femmes de Carrières Juridiques tend à regrouper les femmes de cette profession afin qu'elles échangent leurs expériences, étudient et approfondissent le statut juridique de la femme.

L'action de ces associations a un caractère institutionnel, et touche un public limité. Leur travail est mené auprès des femmes cadres supérieurs pour les motiver et les stimuler à occuper des postes de responsabilité, et auprès des cadres moyens et du personnel subalterne en vue d'élever leur niveau de qualification et d'activer leur mobilité professionnelle.

3. - Les associations à caractère coopératif

Elles sont au nombre de quatre, elles visent à créer et à développer un système d'entraide et de solidarité entre les femmes, à les préparer progressivement au travail coopératif. Elles essayent également de mettre en œuvre des coopératives et d'amener les femmes à y adhérer. Elles procèdent à leur formation et leur offrent éventuellement une aide financière et du personnel qualifié pour démarrer.

Cette action touche soit les femmes au foyer ayant un métier soit des jeunes filles non scolarisées. Les premières constituent le noyau de la coopérative et forment les secondes notamment dans les travaux manuels avant d'opérer leur intégration. Les stages sont souvent l'occasion de rencontre entre les différentes potentialités féminines actives dans ce domaine, de confrontation d'expériences et de recrutement de nouvelles adhérentes.

4. - Les associations à filiation politique

Depuis leur création les partis politiques d'opposition (10) possédaient des sections féminines. Celles-ci étaient un lieu de réflexion sur la situation des femmes, leur statut juridique et sur les perspectives d'avenir qui leur sont offertes.

Leur action se réduisait au recrutement de militantes dans la section et par extension dans le parti. Or, l'expérience sur le terrain a démontré les limites de ce travail partisan et la faible mobilisation des femmes dans l'action politique.

(10) Les partis d'opposition sont l'Istiqlal, l'Union Socialiste des Forces Populaires : USFP, le parti du Progrès et du Socialisme : PPS, l'Organisation de l'Action Démocratique et Populaire : OADP.

Aussi, trois des quatre sections féminines se sont converties en associations de femmes (11). Des associations autonomes qui reçoivent moins de directives des partis, tout en suivant leurs lignes idéologiques. Elles se sont ouvertes à un public plus large agissant sur deux fronts qui sont d'ailleurs inséparables :

- le front militant, politique
- le front social et culturel.

L'action de ces organisations recouvre un aspect militant qui dépasse le travail social. La question féminine est insérée dans un cadre général, celui de la lutte pour la démocratie, du respect des droits de l'Homme et de la répartition équitable des richesses et l'élimination des grandes inégalités sociales.

La révision du code du statut personnel (12) demeure la question clé débattue au sein de ces associations, comme : la tutelle qui pèse sur la femme adulte, pour le mariage, l'obtention du passeport, la signature d'un contrat de travail ou l'exercice du commerce, l'instauration du divorce judiciaire, l'interdiction de la polygamie... etc.

Ces associations revendiquent le droit au travail, à la formation et à la promotion professionnelle et à l'accès aux institutions politiques (Parlement) conformément aux dispositions de la constitution. Elles ont également saisi le Parlement au sujet de la signature de la Convention contre les femmes par le gouvernement et du respect des lois du travail.

Concernant le front social, le travail de ces associations se concrétise par les cours d'alphabétisation (13) des conférences, des projections de films et des expositions. Des rencontres ouvertes sont organisées avec des femmes au foyer, des femmes actives, des jeunes, des universitaires afin d'exposer les problèmes relatifs à chaque catégorie, d'en débattre et de s'organiser autour d'un certain nombre d'activités. Ajoutons à cela les consultations médicales et juridiques dont la demande s'avère très forte. Ces associations contribuent aussi par des publications : *NISSA AL MAGHRIB*, 1986, journal de l'Association Démocratique des Femmes Marocaines, et le *8 MARS*, 1984, organe de l'Union d'Action Féminine transformé en revue depuis Mars 1990.

L'activité générale de ces associations (notamment les conférences qu'elles organisent (14)) démontrent qu'elles tracent une nouvelle voie au

(11) PPS = Association Démocratique des Femmes Marocaines, 1985

OADP = L'Union de l'Action Féminine, 1987

Istiqlal = L'Organisation de la Femme Istiqlalienne, 1988

USFP = Sans association, les militantes de la section relèvent l'inefficacité d'une organisation de masse qui rassemblerait toutes les tendances politiques ainsi que les indépendants.

(12) Cette révision est exprimée par les associations à filiation politique à l'exception de l'association de la femme Istiqlalienne qui pense qu'il faut d'abord militer pour l'application du code avant de proposer des amendements.

(13) Le taux d'analphabétisation dans les rangs féminins est de 78% avec 57% en milieu urbain et 95% en milieu rural. Il est de 56% pour les filles âgées de 10 à 14 ans, de 69% pour celles de 15 à 24 ans et de 88% pour les jeunes femmes âgées de 25 à 34 ans. *Recensement de la population 1982*.

mouvement féminin au Maroc. Leur objectif n'est pas d'intégrer les femmes dans un système de production dont elles ne bénéficient que rarement, mais de les conscientiser, de les armer pour qu'elles deviennent un agent actif et efficace dans la dynamique des transformations sociales.

Cependant, même si ces associations se situent comme organisations autonomes par rapport à leurs partis, elles continuent à en dépendre étroitement, et ce, pour trois raisons :

1 – les responsables de ces associations sont quasiment toutes des membres du Bureau Politique, de la Commission Nationale des partis ;

2 – ces associations reproduisent l'idéologie et les stratégies de leurs partis respectifs ;

3 – l'esprit des sections féminines est encore vivace au sein de ces organisations. D'ailleurs, leurs Secrétaires Générales font toutes partie du Comité de Coordination Nationale.

Le Comité de Coordination Nationale, trait d'union de l'action féminine progressiste

Créé en 1987 il regroupe deux responsables de chaque parti. Son objectif est de rapprocher les militantes de l'opposition, de conjuguer les efforts pour mener une action commune.

La première action du Comité fut canalisée autour de la question palestinienne, par l'organisation d'une grande manifestation en Mars 1988. Elle fut suivie par un soutien plus concret et l'organisation d'une soirée artistique et culturelle en faveur des enfants de l'Intifada. Ces actions sur le terrain tendent à consolider les liens entre les membres du Comité, qui oriente actuellement sa réflexion sur les problèmes de la femme marocaine.

C. – LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA FAMILLE

A côté des associations féminines il existe des associations qui s'occupent de la femme par le biais de la famille, ce sont :

- l'Association marocaine de Planning familial
- l'Association pour la sauvegarde de la famille
- l'Association pour l'entraide familiale
- l'Association pour la consultation en faveur des familles démunies
- l'Association pour le conseil des familles.

Les associations de planning familial

L'association marocaine de planning familial (1971), dont l'objectif est d'aider les familles à planifier les naissances, centre ses activités sur l'or-

(14) Les thèmes des conférences : le code du statut personnel, l'emploi, la scolarisation, les médias ; les rencontres de solidarité avec les femmes palestiniennes, libanaises et algériennes.

ganisation de campagnes d'information, les distributions de contraceptif (pilule) et les consultations dans les maternités ou les centres de santé.

L'association planning familial de création récente, 1988, s'attache davantage à convaincre l'homme qu'il est partie prenante dans la planification familiale et que les contraceptifs n'ont pas un caractère essentiellement féminin. La responsabilité partagée des époux met la femme à l'abri de certaines maladies causées par l'utilisation régulière de produits anti-conceptionnels.

Les associations de sauvegarde et de protection de la famille

Celles-ci tendent à porter une aide matérielle et morale aux familles démunies, de garantir une formation professionnelle pour les jeunes filles, d'assurer la garde des enfants et l'éducation des mères en matière de nutrition et de soins dispensés aux enfants.

Les associations pour la consultation des familles

Elles ont comme objectif de recenser les problèmes que vivent les familles marocaines et de mener une action en leur faveur. Elles organisent des consultations pour les familles en difficulté ainsi que des tables rondes sur les relations familiales, l'éducation des enfants... etc.

Les principales activités de ces associations sont l'alphabétisation, l'apprentissage des travaux manuels et le développement de garderie d'enfants (15). S'occupant de la famille, elles ne s'adressent pourtant qu'aux femmes et aux jeunes filles, les hommes sont évincés. Une seule association s'y intéresse et pense créer une école pour les pères afin de leur « offrir les principes nécessaires à la solidarité et l'entraide familiale, et faire d'eux « de bons pères ». Les soubassements idéologiques et religieux de ces associations donnent à leur action un aspect moralisateur et éthique manifeste. L'éducation morale et religieuse de leurs adhérentes occupe une place importante, ce qui crée un clivage, notamment chez les jeunes filles, entre le modèle de femme diffusé par les médias et cristallisé dans les comportements des femmes de classes riches et le modèle de femme prôné et presque imposé par ces associations.

III. – LES GROUPES INFORMELS

L'organisation en groupe informel de travail sur la femme a été marquée par des défaillances. Elle n'a apporté que déboires et frustrations pour ses promoteurs. Des tentatives ont été entreprises à Rabat, Casablanca, Fès,

(15) L'Association pour la protection de la famille a créé un grand centre de formation professionnelle à Rabat avec une garderie. L'UNICEF, le ministère de la Jeunesse et des Sports offrent des subventions en matériel et en personnel.

Meknès, mais très vite l'expérience a avorté, laissant derrière elle une ou deux rencontres, un article dans une revue... etc. Pourtant deux expériences qui fonctionnent jusqu'à nos jours sont à mentionner :

- l'expérience du collectif Approches
- la commission de la femme au sein de l'Organisation Marocaine des Droits de l'Homme : OMDH.

Le Collectif Approches

Il a une longue histoire. Déjà en Nov. 1981 a eu lieu la réunion constitutive d'un groupe de recherches sur la famille. Conscients des obstacles que connaît le chercheur individuel en général, de l'inexistence d'un climat encourageant la recherche scientifique et des difficultés d'accéder aux documents, quelques universitaires des deux sexes ont essayé de pallier à ces problèmes par la création de ce groupe de travail.

L'objectif du groupe était de rassembler et d'échanger les connaissances sur la famille, de coordonner les travaux dans ce domaine, d'encourager la publication des recherches et d'améliorer leur niveau. Trois cellules fonctionnaient dans ce groupe : la cellule famille, celle de la femme et celle de l'enfant ; une cellule sur la question masculine a été proposée.

Ce groupe a fonctionné d'une façon régulière et efficace durant près de deux ans, mais les motivations se réduisirent, les moyens faisant défaut ; le groupe ne pouvait plus survivre.

En 1986, une subvention allouée par la Faculté des Lettres de Rabat et la Fondation Konrad Adenauer a donné un nouveau souffle au groupe et une autre orientation. C'est à partir de cette date que s'est constitué le Collectif Approches. Ce dernier a pour buts essentiels :

- publier et diffuser à grande échelle des écrits sur la situation de la femme au Maroc ;
- regrouper les efforts des chercheurs ;
- faire connaître les jeunes chercheurs en publiant leurs travaux.

Le groupe Approches est ouvert aux chercheurs même non universitaires des deux sexes. C'est un groupe mobile, chaque thème appelle des chercheurs de disciplines différentes. Les travaux publiés sont d'actualité, ils sont également le résultat de recherches de terrain ou d'analyse de documents. Le groupe compte à son actif quatre ouvrages, le cinquième est en préparation, publiés tous dans les Editions Le Fennec :

- *Portraits de Femmes*, Nov. 1987
- *Femmes partagées : Famille - Travail*, Nov. 1988
- *Femmes et pouvoirs*, Janv. 1990
- *Corps au féminin*, à paraître en Nov. 1990
- *L'état du couple au Maroc*, en préparation.

Le Collectif Approches a donné à la question féminine une autre dimension. Le groupe est passé des conférences, des tables rondes qui ne touchaient qu'une population limitée, à une reconnaissance par un large public, et ce, par la diffusion des ouvrages, les exposés et débats organisés dans les librairies de plusieurs villes marocaines à l'occasion de la sortie de chaque livre. L'action menée par les membres du collectif au Salon du Livre au Maroc ou à l'étranger ouvre à ce groupe une audience au niveau international.

La Commission femme au sein de l'OMDH

Elle a vu le jour avec la création de l'organisation en Déc. 1988. Commission très active, elle rassemblait des hommes et des femmes de différentes tendances politiques, de disciplines variées ainsi que des chercheurs sensibilisés aux problèmes de la femme et qui essaient d'étudier les moyens les plus efficaces afin de mener une action de grande envergure. Des problèmes internes à l'OMDH ont porté préjudice aux travaux de toutes les commissions; l'élan de départ s'en est trouvé ainsi bien réduit et les motivations affaiblies.

*
* *

L'intérêt porté à la question féminine au Maroc est encore limité. Il n'y a pas de volonté politique ni du côté des officiels, ni du côté des partis politiques ou des grandes associations régionales (16) pour en faire une question clé qu'il faut analyser, débattre afin de lui trouver des solutions. Chacun en parle quand la conjoncture s'y prête sans aucun suivi.

Aussi, l'action des associations qui s'occupent de la femme se trouve-t-elle freinée malgré la volonté et la persévérance de leurs membres. Elles ne peuvent aller de l'avant, leurs moyens sont dérisoires et les subventions qu'elles reçoivent sont modiques. En effet, même le choix de leurs activités est problématique; ne partant pas souvent des besoins des populations féminines, elles reprennent les activités des associations précédentes sans se soucier des aspirations nouvelles des femmes et des jeunes filles. On peut d'ailleurs s'interroger sur les motivations de certains membres qui créent les associations.

A travers les associations féminines, on pose le problème du travail social au Maroc, de la dispersion des efforts et de la vision éclatée de ce

(16) Les associations régionales regroupent des intellectuels, des hommes d'affaires, des fonctionnaires... etc. Elles organisent des manifestations de type ostentatoire. Elles interviennent dans les domaines économique et culturel et rarement dans le social.

travail. L'inexistence d'un organisme qui coiffe ces associations, l'absence d'un plan d'orientation qui trace les grandes lignes du programme à suivre laissent ces associations vouées à elles-mêmes, leur dynamisme ou leur passivité dépendent de celui de leurs membres.